

3296

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 ter**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. STEENJELS Date et signature (2) : 10/06/02

2. Intitulé de la section : (2)

**WEBMASTER**

*P.O. Duwez*

Martine DUWEZ  
Directrice

CODE (3) 753400S31E2.

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002  
Signature du Président du Conseil supérieur :

*[Signature]*

5. Titre délivré à l'issue de la section :

**CERTIFICAT DE WEBMASTER,**

spécifique à l'enseignement supérieur technique de promotion sociale et de type court .

L'option suivie par l'étudiant (Web-designer / Web-developper) apparaîtra au niveau des activités d'enseignement.

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée Repris en annexe n° 2 de ...2... page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration

Code de la section : 753400 S 31E2.

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités détermi- nantes (2)	Nombre de périodes (2)
<b>Formation commune aux 2 options</b>					
Informatique : Réseaux locaux et réseaux TCP/IP	SCTE	753205 U 31 E1	710	X	50
Informatique : Réalisation d'un site Internet	SCEC	753431 U 32 E2	710	X	80
Webmaster - Communication	SCEC	640003 U 32 E1	602	X	50
Informatique : Initiation aux techniques multimédia	SCTE	757301 U 31 E1	710		80
Informatique : Introduction à la création d'animations	SCTE	757006 U 31 E1	710		40
Webmaster - Législation et cahier des charges	SCEC	713029 U 32 E1	703	X	30
Informatique : Conception de scripts pour clients Internet/Intranet	SCEC	753243 U 32 E2	710	X	60
<b>Option Web-designer</b>					
Informatique - Création et transformation d'images - perfectionnement	SCTE	757312 U 31 E1	710	X	120
Informatique : Conception et réalisation d'un site animé	SCTE	753433 U 31 E1	710		40
<b>Option Web-developper</b>					
Informatique : Conception de scripts pour serveur Internet/Intranet	SCEC	754344 U 32 E2	710	X	80
Informatique : Introduction à XML	SCTE	753450 U 31 E1	710		40
Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique	SCTE	753434 U 31 E1	710		40
<b>Épreuve intégrée de la section Webmaster</b>					
	SCTE	753400 U 31 E2	710		50

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	600
B) nombre de périodes professeur (2)	580

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

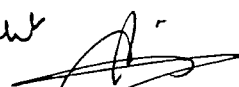
Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meant  
 A. M. Ervoirhe  
 20106102

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

02 JUIL. 2002

Date : .....

Signature :  A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

## ANNEXE 1

### FINALITES DE LA SECTION

#### **WEBMASTER.**

---

##### **1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

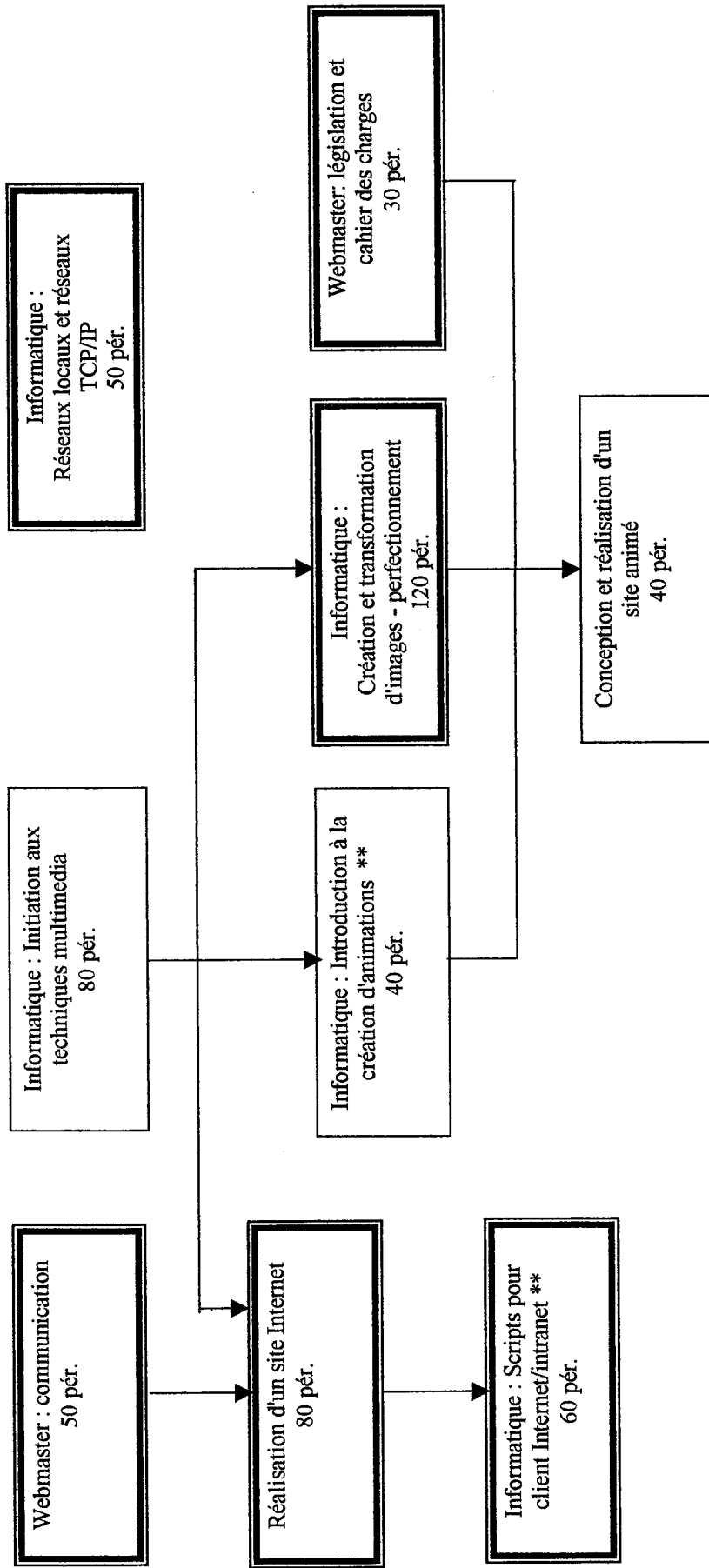
##### **2. FINALITES PARTICULIERES.**

La section doit permettre à l'apprenant :

- de compléter et d'actualiser ses connaissances et habiletés en matière de technologie de l'informatique, plus particulièrement dans les domaines du multimédia et des serveurs Web;
- d'acquérir les compétences nécessaires pour créer, mettre en forme et assurer la mise à jour de sites Web;
- d'affiner sa perception des problèmes d'éthique et de responsabilité en matière d'exploitation des possibilités d'Internet, du W.W.W. et des technologies qui s'y rattachent;
- d'obtenir un titre attestant de sa capacité à occuper un poste de webmaster au sein d'une entreprise.

**ANNEXE 2 MODALITES DE CAPITALISATION WEBMASTER.**

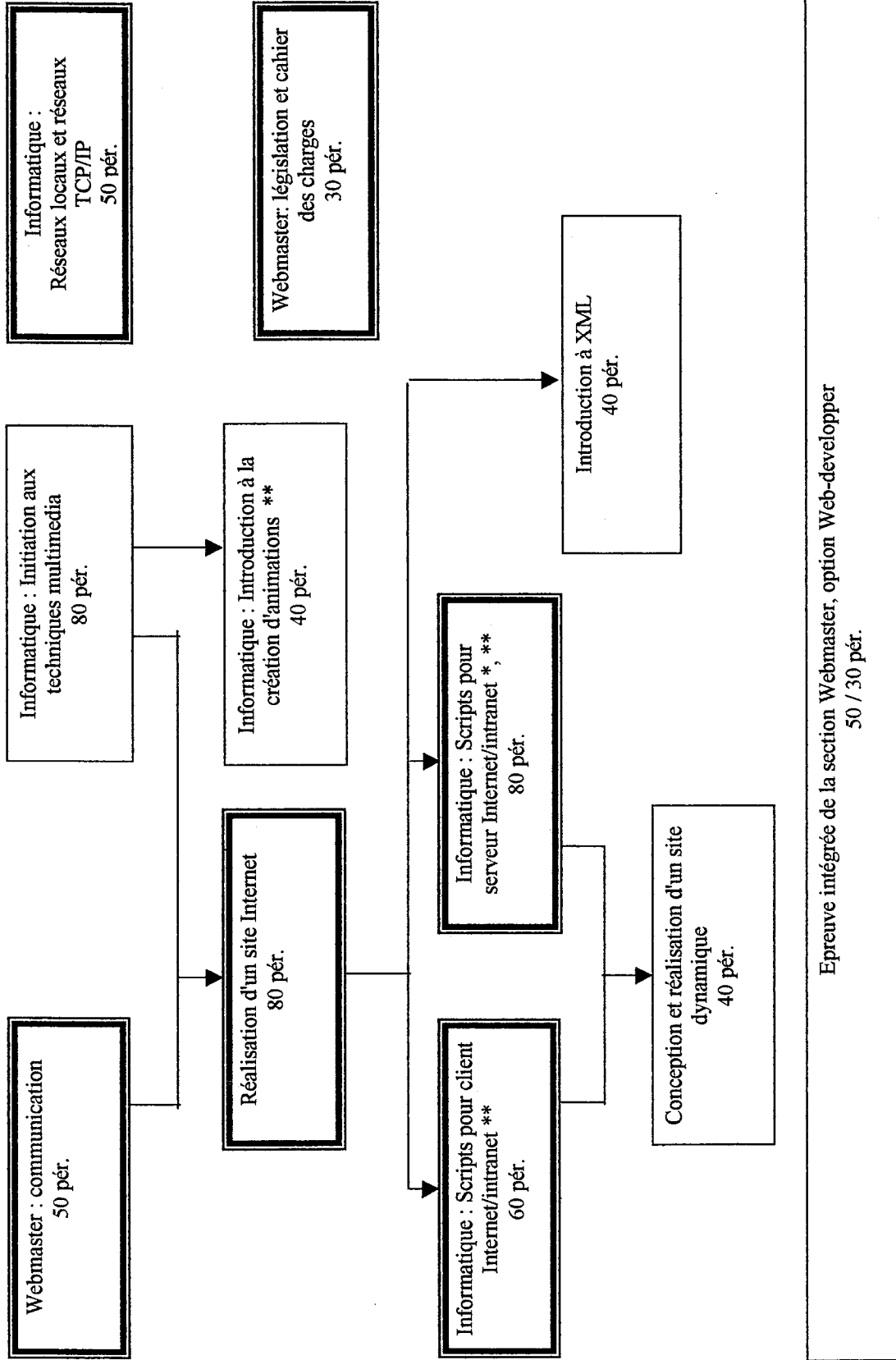
**2.1. Modalités de capitalisation pour l'option « Web-designer »**



Epreuve intégrée de la section Webmaster, option Web-designer  
50 / 30 pér.

**\*\* prérequis en programmation**

**2.2. Modalités de capitalisation pour l'option « Web-developper »**



Epreuve intégrée de la section Webmaster, option Web-developper  
50 / 30 pér.

*\* prérequis en gestion de bases de données ; \*\* prérequis en programmation*

2.3. Le délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite des unités déterminantes et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée est de 3 ans.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

« Webmaster »

Date de dépôt : 06/09/2002  
Date d'approbation : 04/10/2002

Date d'application : 01/01/2004  
Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 34 00 S31 E2		Webmaster (600 p.)	75 34 00 S31 E1		Webmaster (420 p.)			NEANT			
75 32 05 U31 E1	710	Informatique : réseaux locaux et réseaux TCP/IP (50 p.)	75 34 02 U32 E1	710	Internet - niveau 2 (partie) (50 p.)			NEANT			
75 34 31 U32 E2	710	Informatique : réalisation d'un site internet (80 p.)	75 34 31 U32 E1	710	Conception et réalisation d'un site internet (80 p.)			NEANT			
64 00 03 U32 E1	602	Webmaster - communication (50 p.)			NEANT			NEANT			
75 73 01 U31 E1	710	Informatique : initiation aux techniques multimédia (80 p.)	75 73 10 U31 E1 +	710	Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images fixes (20 p.)			NEANT			

Date de dépôt : 06/09/2002  
Date d'approbation : 04/10/2002

« Webmaster »

Date d'application : 01/01/2004  
Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
			75 73 11 U31 E1 +	710	Informatique : initiation à la création et à la transformation d'images animées et de films (20 p.)						
			75 73 20 U31 E1	710	Informatique : initiation à la création de fichiers son (20 p.)						
75 70 06 U31 E1	710	Informatique : introduction à la création d'animations (40 p.)			NEANT			NEANT			
71 30 29 U32 E1	703	Webmaster - législation et cahier des charges (30 p.)	75 34 02 U32 E1	710	Internet - niveau 2 (partie) (50 p.)			NEANT			
75 32 43 U32 E2	710	Informatique : conception de scripts pour clients internet / intranet (60 p.)	75 32 43 U32 E1	710	Informatique : conception de scripts pour clients internet / intranet (60 p.)			NEANT			

Date de dépôt : 06/09/2002  
 Date d'approbation : 04/10/2002

« Webmaster »

Date d'application : 01/01/2004  
 Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 73 12 U31 E1	710	Informatique : création et transformation d'images – perfectionnement (120 p.)			NEANT			NEANT			
75 34 33 U31 E1	710	Informatique : conception et réalisation d'un site animé (40 p.)			NEANT			NEANT			
75 43 44 U32 E2	710	Informatique : conception de scripts pour serveur internet / intranet (80 p.)	75 43 44 U32 E1	710	Informatique : conception de scripts CGI pour serveur internet / intranet (60 p.)			NEANT			
75 34 50 U31 E1	710	Informatique : introduction à XML (40 p.)			NEANT			NEANT			
75 34 34 U31 E1	710	Informatique : conception et réalisation d'un site dynamique (40 p.)			NEANT			NEANT			



Date de dépôt : 06/09/2002  
 Date d'approbation : 04/10/2002

« Webmaster »

Date d'application : 01/01/2004  
 Date limite de certification : 01/01/2007

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 34 00 U31 E2	710	Epreuve intégrée de la section "webmaster" (50 p.)	75 34 00 U31 E1	710	Epreuve intégrée de la section "webmaster" (30 p.)			NEANT			
		NEANT	75 34 01 U32 E1	710	Internet - niveau I (20 p.)			NEANT			
		NEANT	75 34 32 U32 E1	710	Informatique : présentation et mise à jour d'un site web (60 p.)			NEANT			

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française                       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal                       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. STEENSELS Date et signature (2) : 24/05/02

P.O. Duwez  
 Martine DUWEZ  
 Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**INFORMATIQUE : RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP**

CODE DE L'U.F. (3)	<u>753205U31E1.</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	710
--------------------	---------------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :                       (1) transition                       (1) qualification  
 du degré :                       (1) inférieur                       (1) supérieur

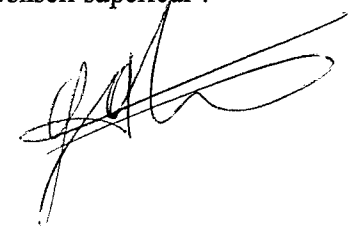
- (1) Enseignement supérieur de type court                       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel :  (1) oui     (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 pages (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 753205U31E1.	Code du domaine de formation : (4) 710
---	--

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(5)	(2) (6)	(2)
Laboratoire de réseaux informatiques	CT		S	40
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX		P	10
			Total des périodes	50

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meant


A M Erwinche.  
306602.b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

02 JUIL. 2002

Date : .....

Signature :   
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre

- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- d'acquérir les compétences nécessaires pour la mise en place et la gestion d'un réseau local ;
- d'acquérir les compétences nécessaires pour la mise en place et la gestion des principaux services d'Internet au sein d'un réseau local.

**ANNEXE 2****CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION****RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP****Capacités.**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exprimer par écrit, c'est à dire produire des messages écrits dont
  - la grammaire et l'orthographe sont correctes,
  - la ponctuation est cohérente,
  - les texte sont organisés en paragraphes ;
- ◆ de dégager oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte (inconnu d'au moins 6 pages dactylographiées, pouvant avoir trait au domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication) ainsi que leur articulation ;
- ◆ d'exprimer par écrit, dans une langue correcte, une opinion, une appréciation personnelle et argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte.
- ◆ de répondre oralement et/ou par écrit à des questions de compréhension portant sur un message d'un niveau de langue courant pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de consulter des ouvrages de références familiers (dictionnaires, annuaires, tables de matières,...) ou spécifiques au domaine de l'informatique pour retrouver facilement une information ;
- d'installer et de configurer un logiciel graphique d'exploitation ;
- ◆ d'installer et de configurer un logiciel d'application (suite bureautique, navigateur, antivirus, ... par exemple) ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide du logiciel graphique d'exploitation pour, notamment :
  - gérer de manière cohérente et efficace l'arborescence des répertoires,
  - mettre en œuvre des procédures de sauvegarde des données ;
- ◆ d'échanger des données entre des applications;
- ◆ de mener une recherche sur le réseau Internet en utilisant les moteurs et les mots-clés adaptés ;
- ◆ de récupérer les éléments d'une page Web ;
- ◆ d'échanger des informations via le courriel ;
- ◆ de gérer un courriel de manière rationnelle, adéquate et sécurisée ;
- ◆ d'utiliser un programme d'extension.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation :

**LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - 75.31.11.U21D1**

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation :

**INFORMATIQUE :UTILISATION D'INTERNET-75.32.31.U21E3**

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP**

---

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des différents points du programme.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP**

---

L'étudiant sera capable

- ◆ dans le cadre d'une demande d'installation d'un réseau local, d'identifier les besoins liés au contexte d'utilisation et d'établir le cahier des charges ;
  
- ◆ d'installer un réseau local :
  - installer et configurer les interfaces de communication (carte réseau, modems, adaptateur RNIS,...),
  - identifier et décrire les médias (câbles, fibres, ...) et leurs domaines d'utilisation,
  - identifier les principaux protocoles dans un réseau et leurs spécificités,
  - configurer le protocole Internet (IP) sur les machines d'un réseau local (définir et utiliser les adresses IP),
  - assurer la maintenance de premier niveau notamment en identifiant les problèmes sur un réseau TCP/IP,
  - utiliser les services disponibles (partages de ressources, accès aux serveurs) dans un réseau local,
  - assurer la sécurité de l'accès aux ressources et la confidentialité des données (notamment par la gestion des droits des utilisateurs) ;
  
- ◆ de partager une connexion Internet :
  - installer et configurer un partage de connexion sur un réseau local,
  - installer et configurer un firewall,
  - installer et configurer une connexion PPP,
  - installer et paramétrer les clients de communication (messagerie instantanée, courriel, vidéoconférence, IP-téléphonie, ...)
  
- ◆ d'installer et configurer des serveurs Internet / Intranet :
  - installer et configurer un service de résolution des noms dans un Intranet,
  - installer et configurer des serveurs de courrier électronique dans un Intranet,
  - installer et configurer un serveur Web dans un Intranet,
  - assurer la sécurité de l'accès aux ressources ainsi que l'intégrité et la confidentialité des données (initiation au chiffrement, aux cryptosystèmes, à la notion de certificats, ...).

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable**

- de proposer et décrire une solution répondant aux besoins en Internet ou en Intranet d'une petite entreprise (cahier des charges et mise en œuvre)
- d'installer et configurer les services Internet principaux sur un réseau local isolé,
- de permettre et contrôler l'accès à Internet à partir d'un réseau local.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :**

- de la pertinence de la solution proposée,
- de l'habileté technique,
- du degré d'autonomie atteint.



ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

**RESEAUX LOCAUX ET RESEAUX TCP/IP**

---

Le chargé de cours sera un enseignant.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

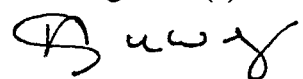
**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal       (1) Libre non confessionnel

24/05/02

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. STEENSELS Date et signature (2) : .....

P.O. 

Martine DUWEZ  
Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**INFORMATIQUE : REALISATION D'UN SITE INTERNET**

CODE DE L'U.F. (3)	753431 U32 EL.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	710
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :       (1) transition       (1) qualification  
du degré :       (1) inférieur       (1) supérieur

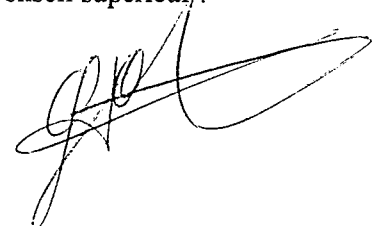
(1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel :  (1) oui     (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réservé à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 753431032E2.	Code du domaine de formation : (4) 710
---	--

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

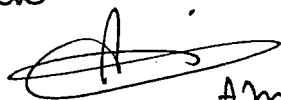
Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Création d'un site : laboratoire	CT	S	64
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

## 12. Réserve au Service d'inspection :

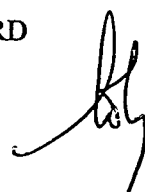
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meant


Amélie  
30/06/02.b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



02 JUIL. 2002

Date : .....

Signature : A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)  
 D 8 BIS/UF : au 01.03.98

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**REALISATION D'UN SITE INTERNET**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre

- de développer des attitudes critiques vis à vis des technologies de l'information et de la communication,
- de prendre conscience des compétences à développer pour répondre d'une manière appropriée, à l'évolution des techniques et des références du public,
- de générer, d'organiser et de présenter des documents dans le cadre de la création d'un site Web,
- de développer un « souci qualité » dans le cadre de la production personnelle.

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

**REALISATION D'UN SITE INTERNET.**

---

**2.1. Capacités.**

L'étudiant sera capable :

- ♦ à partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, qui concerne un organisme public, une association ou un indépendant:
- ♦ de réaliser et de présenter un story-board « version papier » de ce projet, qui comportera au minimum 5 vues et qui mettra en œuvre des techniques élémentaires de communication suivant l'objectif poursuivi et le public cible,
- ♦ à partir d'un projet prédéfini et d'objectifs clairement exprimés dans un cahier des charges,
  - ♦ d'acquérir ou de réaliser une image et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel de dessin, un logiciel multimédia ou pour un document Web ;
  - ♦ d'acquérir une séquence et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimédia ou pour un document Web ;
  - ♦ d'acquérir un fichier son et de le transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimédia ou pour un document Web ;
  - ♦ de justifier ses choix techniques et esthétiques.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu.**

Attestation de réussite de l'unité de formation « *Webmaster : communication* »

ET

Attestation de réussite de l'unité de formation « *Informatique – Initiation aux techniques multimédia* »

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**REALISATION D'UN SITE INTERNET.**

---

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des points du programme.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****REALISATION D'UN SITE INTERNET.**

---

**Pour la construction et la structuration d'un site :**

Face au matériel et au logiciel adéquats, à partir d'un cahier des charges technique imposé, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un plan de site :
  - de déterminer les services nécessaires constituant le site (Mail, WEB, forum,...),
  - de concevoir des menus de navigation conviviaux,
  - d'intégrer dans sa réflexion les matériel(s) et logiciel(s) disponibles et le public visé,
  - de calculer le temps d'accès à l'information et évaluer les temps de chargements,
  - de calculer la taille du site;
- ◆ d'identifier les types d'échanges avec l'utilisateur et préciser les techniques (Javascript, CGI,...) à mettre en œuvre;
- ◆ de trouver un serveur permettant l'hébergement d'un site;
- ◆ d'obtenir une adresse U.R.L.;
- ◆ de mettre à jour un site à distance;
- ◆ d'évaluer la fréquentation d'un site;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

**Pour la construction d'une page Web :**

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- ◆ de créer et structurer un document en suivant les règles du langage utilisé;
- ◆ de créer et structurer des frames permettant l'affichage simultané de plusieurs documents dans une même fenêtre;
- ◆ d'insérer dans un document des médias externes;
- ◆ de créer des liens internes ou externes;
- ◆ de réaliser et d'utiliser des images réactives;
- ◆ de permettre l'accès à des structures d'informations diverses (bases de données,...) ;
- ◆ de vérifier la compatibilité de pages WEB avec différents navigateurs du marché;
- ◆ de citer les caractéristiques des différentes versions de langage de description de pages;

- ◆ d'identifier les ressources informatiques permettant la construction de pages et de sites (générateur de code, éditeur WYSIWYG, ...);
- ◆ d'expliquer la structure d'un document ainsi généré par un logiciel et d'intervenir, le cas échéant, sur le code afin de l'adapter au projet en cours ;
- ◆ de référencer un site auprès de systèmes de recherche;
- ◆ définir et utiliser des feuilles de style ;
- ◆ de transférer les pages réalisées sur un serveur (Internet ou Intranet), de vérifier l'accessibilité des différentes parties du document et si nécessaire, de remédier aux problèmes ;
- ◆ de mettre ses pages à jour à distance;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

### ***Recommandations.***

1. *On encouragera le respect des règles ergonomiques, notamment au niveau de la lecture à l'écran et de la navigation.*
2. *On veillera à soigner l'esthétique des pages produites.*
3. *On veillera à l'orthographe des textes publiés.*
4. *Tout au long de l'UF, on privilégiera l'utilisation des CSS.*



**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**REALISATION D'UN SITE INTERNET.**

---

Pour atteindre le seuil de réussite,

sur base d'un cahier des charges technique imposé, l'étudiant sera capable

- de réaliser un site reprenant des éléments donnés (entre autres tableau, frames, liens internes et externes, image et image réactive, barre de navigation, ...)
- de justifier ses choix techniques et/ou esthétiques
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la cohérence et de la pertinence du code,
- de la qualité technique de la réalisation,
- de la pertinence des justifications fournies,
- du degré d'autonomie atteint.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

**REALISATION D'UN SITE INTERNET.**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine de la conception et de la réalisation de sites Internet.

3296/3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Y. STÉENSELS

Date et signature 24/05/02

P.O. Duwez

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

Webmaster - Communication.

CODE (3) 640003 U32 E1.	Domaine 602
-------------------------	-------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 page

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 640003032 E1.

11. Horaire minimum de l'unité de formation :


Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Communication par site web	CT	F	40
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	10
Total des périodes			50

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Aucune  
le 01/07/02 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

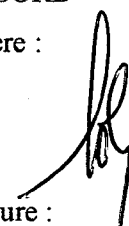
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....

02 JUIL. 2002

Signature :



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## UF : Webmaster – Communication.

### 2. Capacités préalables requises :

#### 2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

- ◆ de s'exprimer par écrit, c'est à dire produire des messages écrits dont
  - la grammaire et l'orthographe sont correctes,
  - la ponctuation est cohérente,
  - les ~~textes~~ *idées* sont organisés en paragraphes ;
- ◆ de dégager oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte (inconnu d'au moins 5 pages dactylographiées, pouvant avoir trait au domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication) ainsi que leur articulation ;
- ◆ d'exprimer par écrit, dans une langue correcte, une opinion, une appréciation personnelle et argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte ;
- ◆ de répondre oralement et/ou par écrit à des questions de compréhension portant sur un message d'un niveau de langue courant pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de consulter des ouvrages de références familiers (dictionnaires, annuaires, tables de matières,...) ou spécifiques au domaine de l'informatique pour retrouver facilement une information.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu.

C.E.S.S.

**UF : Webmaster – Communication.**

**1. Finalités de l'unité de formation.**

**1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières :**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- d'analyser les possibilités qu'apporte le média Internet en matière de communication,
- d'utiliser des techniques de communication dans le cadre de la conception et de la préparation d'un site Internet.

Annexe 3 :

**UF : Webmaster – Communication.**

**3. Constitution des groupes ou regroupements :**

Pas de recommandation particulière.

## UF : Webmaster – Communication.

### 4. Programme du cours :

A partir de documents produits par le chargé de cours ou collectés par le groupe d'apprenants, à partir de témoignages et de rencontres avec des professionnels du domaine de la communication via Internet, l'étudiant sera capable :

- ♦ d'expliquer l'évolution des modes de communication (orale, écrite, audiovisuelle, ...) ;
- ♦ d'expliquer l'évolution des règles et de la déontologie en matière de communication ;
- ♦ d'identifier l'enjeu social du média en général et d'Internet en particulier, au niveau de la communication entre les hommes et de l'évolution de la société ;
- ♦ de différencier les situations de communication (public visé, objectifs, ...) et l'utilisation du médium Internet qui y est liée (grandes sociétés, PME, pouvoirs publics, associations, ...) ;
- ♦ de comparer des sites de grandes sociétés commerciales, d'organisations publiques, d'organismes associatifs, ... et d'identifier les situations de communication auxquelles ils se rattachent (objectifs, image véhiculée, public, ...) ;
- ♦ d'expliquer comment s'élabore une campagne de communication avec Internet, de comparer avec une campagne de communication sans Internet, d'en relever les points communs ;
- ♦ d'élaborer une stratégie de communication pour faire connaître un site Internet ;
- ♦ de comparer divers media (texte, tabloïde, émission de télévision, site Web, ...) traitant d'un même sujet au niveau
  - du contenu (présentation, volume, structure, ...)
  - de la maquette, de la préparation, des objectifs, ... ,d'analyser les relations entre les éléments graphiques et d'en dégager des règles d'utilisation adéquate dans le cadre du Web ;
- ♦ d'identifier le poids et l'effet de l'image dans une situation de communication (couleurs, effets, ...) et d'en dégager des règles d'utilisation adéquate dans le cadre du Web ;
- ♦ de choisir l'image, le son et le texte adéquats pour une communication efficace dans le cadre de la création d'un site Web, sur un sujet précis et pour un public ciblé ;
- ♦ d'organiser de manière cohérente et structurée des éléments graphiques :
  - mettre en œuvre une hiérarchie entre ces éléments,
  - définir et utiliser une mise en page,
  - dégager différents types de structures,
  - définir et illustrer une logique de navigation,
  - dégager des moyens de distinguer les éléments interactifs,
  - identifier et expliquer les fonctions, le contenu et la pertinence d'une page d'accueil ;
- ♦ d'identifier un problème d'excès d'information sur une page et de définir les solutions envisageables ;
- ♦ d'analyser et d'illustrer des règles d'ergonomie mises en œuvre dans des documents (lisibilité, typographie, dimensions, accessibilité de l'information, ...)



**UF : Webmaster – Communication.**

**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, qui concerne un organisme public, une association ou un indépendant et dans le cadre de la préparation d'un site Internet, l'étudiant sera capable :

- ♦ de réaliser et de présenter un story-board « version papier » de ce projet, qui comportera au minimum 5 vues et qui mettra en œuvre des techniques élémentaires de communication suivant l'objectif poursuivi et le public cible,
- ♦ d'expliquer les avantages et les contraintes du media choisi sur le plan communicationnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la clarté de la communication,
- ♦ la pertinence des choix opérés,
- ♦ le degré d'accessibilité et d'ergonomie du projet.

Annexe 6 :

**UF : Webmaster – Communication.**

**6. Chargé de cours :**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actualisée d'au moins 3 ans dans le domaine visé par l'unité de formation.

3296/4

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **J. STEENSELS**

Date et signature **24/05/02**

**P.O. Duwez**  
Martine DUWEZ  
Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA**

CODE (3) <b>757301031E2.</b>	Domaine <b>710</b>
------------------------------	--------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

**12.06.2002**  
Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

757301031E1.

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Laboratoire de multimedia : création et retouche de fichiers sons	CT	S	16
Laboratoire de multimedia : création d'images	CT	S	16
Laboratoire de multimedia : retouche d'images	CT	S	16
Laboratoire de multimedia : vidéo	CT	S	16
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	16
<b>Total des périodes</b>			80

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neut

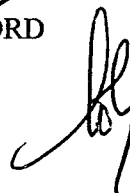


A m E u w i n h e .  
20/02.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



02 JUIL, 2002

Date : .....

Signature **A. COLLINET**  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA.

---

##### **1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de capturer, de créer, de retoucher et de transformer une image en choisissant le format approprié pour une utilisation dans un logiciel de dessin ou un logiciel multimedia ou dans un document Web,
- de capturer et de transformer une séquence video en choisissant le format approprié pour une utilisation dans un logiciel multimedia ou dans un document Web,
- de capturer, de créer, de retoucher et de transformer un fichier son en choisissant le format approprié pour une utilisation dans un logiciel multimedia ou dans un document Web,
- de tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information.

**ANNEXE 2****CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA.****2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

- ◆ de s'exprimer par écrit, c'est à dire produire des messages écrits dont
  - la grammaire et l'orthographe sont correctes,
  - la ponctuation est cohérente,
  - les texte sont organisés en paragraphes ;
- ◆ de dégager oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte (inconnu d'au moins 6 pages dactylographiées ) ainsi que leur articulation ;
- ◆ d'exprimer par écrit, dans une langue correcte, une opinion, une appréciation personnelle et argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte.
- ◆ de répondre oralement et/ou par écrit à des questions de compréhension portant sur un message d'un niveau de langue courant pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de consulter des ouvrages de références familiers (dictionnaires, annuaires, tables de matières,...) ou spécifiques au domaine de l'informatique pour retrouver facilement une information ;
- ◆ d'installer et de configurer un logiciel graphique d'exploitation ;
- ◆ d'installer et de configurer un logiciel d'application (suite bureautique, navigateur, antivirus, ... par exemple) ;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide du logiciel graphique d'exploitation pour, notamment :
  - gérer de manière cohérente et efficace l'arborescence des répertoires,
  - mettre en œuvre des procédures de sauvegarde des données ;
- ◆ d'échanger des données entre des applications;
- ◆ de mener une recherche sur le réseau Internet en utilisant les moteurs et les mots-clés adaptés ;
- ◆ de récupérer les éléments d'une page Web ;
- ◆ d'échanger des informations via le courriel ;
- ◆ de gérer un courriel de manière rationnelle, adéquate et sécurisée ;
- ◆ d'utiliser un programme d'extension.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation :

*Informatique - Logiciel graphique d'exploitation - 75.31.11.U21D1*

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation :

*Informatique :Utilisation d'Internet-75.32.31.U21E3*

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA.**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel et les logiciels utilisés devront permettre de mettre en œuvre les différents aspects du programme.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA.**

---

Face au matériel et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable :

**En laboratoire de multimédia – création et retouche de fichiers sons :**

- De décrire et d'observer les caractéristiques ondulatoires d'un son (hauteur d'un son / fréquence d'une vibration, intensité d'un son / amplitude d'une vibration, timbre d'un son, ... ) ;
- De définir et utiliser les unités adéquates (Hz, dB, ... ) ;
- De décrire le fonctionnement de la carte son ;
- De décrire la transformation d'un son en signal électrique et de le numériser
  - Définir et utiliser les fréquences d'échantillonnage appropriées aux médias courants (CD, radio, téléphone,...), décrire les problèmes de sous-échantillonnage ;
  - Définir la notion de quantification liée à l'intensité ;
- De décrire et d'utiliser les formats usuels
  - Déterminer la taille d'un fichier son;
  - Déterminer un format approprié pour un fichier son (mp3, vqf, ra, ... ) ;
  - Créer et de récupérer un fichier son à partir d'un média interne ou externe, en tenant compte de la législation en cours ;
- De créer un son synthétique
  - Décrire des fichiers midi (.mid)
- D'utiliser un logiciel permettant de retoucher un son pour l'améliorer, le corriger ou le transformer ;

**En laboratoire de multimédia – création d'images :**

- De caractériser les images bitmap et les images vectorielles
  - Décrire les caractéristiques d'un fichier image
  -
- De créer des images vectorielles
  - Dessiner avec un outil « plume » ou à l'aide des primitives ;
  - Colorier sa production ;
- D'enregistrer des images bitmaps
  - Numériser un document graphique (imprimé);
  - Capturer une image au moyen d'un photocopieur ou d'un caméscope ;
  - Récupérer une image à partir de média internes ou externes, en tenant compte de la législation en cours ;



- D'associer images bitmaps et dessins vectoriels
- De caractériser les différents modes colorimétriques, en particulier le mode RVB
  - Évaluer les profils colorimétriques des périphériques (scanners, moniteurs, ...)
- De caractériser les différents formats d'image en fonction de leur utilisation et du résultat souhaité
- De créer une animation à l'aide d'images fixes :
  - Sélectionner et/ou créer les images adéquates, en tenant compte de la législation en cours ;
  - Créer les séquences de mouvement et les intégrer au moyen d'un logiciel d'animation ;
  - Optimiser la taille du fichier ;

#### **En laboratoire de multimédia – retouche d'images :**

- De décrire les caractéristiques d'une image (mode, couleurs, résolution, trame, ...)
  - Distinguer entre les résolutions de capture, d'affichage et d'impression
- De retoucher un document graphique :  
redimensionner, corriger / modifier les couleurs, créer / appliquer des effets spéciaux, ... ;
- De choisir l'aspect final et les couleurs définitives en appliquant des critères esthétiques élémentaires et en tenant compte de l'objectif poursuivi ;
- D'optimiser la taille du fichier en fonction des critères retenus (temps de chargement, support, ...)

#### **En laboratoire de multimédia – création et transformation de séquences vidéo :**

- De décrire les différents moyens de collecter des séquences vidéo et de les comparer (matériel, coûts, droits d'auteurs, ...);
- De collecter des images vidéo (en tenant compte de la législation en cours), de les numériser si nécessaire ;
- De choisir le format et la méthode de compression de la séquence en fonction de son utilisation future et du résultat souhaité ;
- De décrire les différents formats et de les exploiter avec le logiciel de lecture (*player*) correspondant ;
- De décrire le(s) procédé(s) de lecture de sons ou vidéos en ligne.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA.**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

à partir d'un projet prédéfini et d'objectifs clairement exprimés dans un cahier des charges,

- d'acquérir ou de réaliser une image et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel de dessin, un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- d'acquérir une séquence et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- d'acquérir un fichier son et de le transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- de justifier ses choix techniques et esthétiques.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :**

- de la qualité et de la lisibilité du produit sur le support,
- de la pertinence des choix techniques et des méthodes de travail mises en œuvre, eu égard à la législation en cours et aux objectifs visés,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de son projet.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INITIATION AUX TECHNIQUES MULTIMEDIA.**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra pouvoir justifier d'une expérience quotidienne et actualisée dans le domaine des techniques multimedia.

3296/5

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : *J. STEENSELS*      Date et signature *10/06/02*  
*P.O. Duwez*

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA CREATION D'ANIMATIONS.**

CODE (3)	<i>757006 U31E2.</i>	Domaine	710
----------	----------------------	---------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

*12.06.2002*

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui     (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE (3)	757006 U3 1 E 2 .	Domaine	710
----------	-------------------	---------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement d* cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Création d'animations : laboratoire	CT	S	32
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	8
<b>Total des périodes</b>			40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant



A. Collinet  
30/6/02.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : 02 JUIL. 2002

Signature :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - INTRODUCTION À LA CRÉATION D'ANIMATIONS.

---

##### **1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de créer des animations et des interactions,
- de libérer sa créativité ou de l'intensifier,
- de tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information,
- de développer un « souci qualité » dans la production.

## ANNEXE 2

### CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - INTRODUCTION À LA CRÉATION D'ANIMATIONS.

---

##### **2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

♦ **En programmation :**

*face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base et en utilisant un langage largement utilisé:*

- d'appliquer une démarche cohérente de résolution du problème posé;
- de concevoir et de représenter le (les) algorithme(s) correspondant(s);
- de traduire le (les) algorithme(s) en respectant les spécificités du langage utilisé.

♦ **En multimedia**

*à partir d'un projet prédéfini et d'objectifs clairement exprimés dans un cahier des charges,*

- d'acquérir ou de réaliser une image et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel de dessin, un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- d'acquérir une séquence et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- d'acquérir un fichier son et de le transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- de justifier ses choix techniques et esthétiques.

##### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

Attestation de réussite de l'unité de formation

*Informatique : initiation à la programmation (750211U21E1)*

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

*Informatique : initiation aux techniques multimedia*

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INTRODUCTION À LA CRÉATION D'ANIMATIONS.**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel et les logiciels utilisés devront permettre de mettre en œuvre les différents aspects du programme.



**ANNEXE 4**

**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INTRODUCTION À LA CRÉATION D'ANIMATIONS.**

---

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- d'utiliser à bon escient le vocabulaire adéquat : scène, calque, transition, animation, ligne du temps, frames, ...
- d'utiliser les différentes ressources de l'interface du logiciel : fenêtres, palettes d'outils, outils de dessin et de texte, ...
- de créer les différents types d'objets et de symboles,
- de mettre en œuvre les principes de l'animation : les plans et le temps,
- de réaliser une animation sur base d'un scénario,
- d'y associer et synchroniser un fond sonore,
- de sauvegarder le document en choisissant le format approprié en vue de son utilisation future (par exemple dans le cadre d'un site Web),
- d'utiliser le langage de programmation associé au logiciel pour analyser des scripts élémentaires.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INTRODUCTION À LA CRÉATION D'ANIMATIONS.**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite,**

l'étudiant sera capable de réaliser une animation à partir d'un scénario imposé et de la sauvegarder.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- de la qualité de la production ,
- de la qualité des effets d'animation,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation du projet.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - INTRODUCTION À LA CRÉATION D'ANIMATIONS.**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actuelle dans le domaine de la réalisation d'animations interactives multimedia.

**Jean-Claude Biermans**

---

**De:** Fanny [f.gossuin@skynet.be]  
**Envoyé:** mercredi 27 juin 2007 16:28  
**À:** Jean-Claude Biermans (Jean-Claude Biermans)  
**Objet:** Dossiers pédagogiques Français pour étrangers - UFDA - UFDB

Chère Monsieur,

Pourriez-vous me faire parvenir les dossiers pédagogiques des Unités de formation suivantes :

- Français : langue étrangère – UFDA (n°administratif : 173 – code : 730601U11D1),
- Français : langue étrangère – UFDB (n°administratif : 174 – code : 730602U11D1).

D'avance, je vous en remercie.

Bien à vous,

Madame GOSSUIN.

**Jean-Claude Biermans**

---

**De:** Fanny [f.gossuin@skynet.be]  
**Envoyé:** mercredi 27 juin 2007 17:08  
**À:** Jean-Claude Biermans (Jean-Claude Biermans)  
**Objet:** Dossiers pédagogiques concernant l'expertise comptable

Cher Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, pourriez-vous me faire parvenir par e-mail ou sur support papier, les dossiers pédagogiques des unités de formation préparant à l'expertise comptable.

D'avance je vous en remercie.

Bien à vous,

Madame GOSSUIN.

3296/6

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
Y. STEENSELS

Date et signature 24/05/02

P.O. 

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**Webmaster – Législation et cahier des charges.**

CODE (3) 713029032 E1.	Domaine 703
------------------------	-------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :



**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE (3)	713029032E1	Domaine	703
----------	-------------	---------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

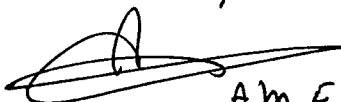
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Élaboration d'un cahier des charges	CT	B	10
Législation	CT	B	14
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	6
<b>Total des périodes</b>			<b>30</b>

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meaw  
  
 Am Ewoinhe -  
 30/6/02

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 02 JUIL, 2002 .....

Signature :

  
 A. COLLINET  
 ADM. / PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 2 :

## **UF : Webmaster – Législation et cahier des charges.**

### **1. Finalités de l'unité de formation.**

#### **1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières :**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- ♦ de découvrir les problèmes juridiques liés au domaine de l'Internet ;
- ♦ d'élaborer le cahier des charges d'une application Web.



**UF : Webmaster – Législation et cahier des charges.**

**2. Capacités préalables requises :**

**2.1. Capacités.**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exprimer par écrit, c'est à dire produire des messages écrits dont
  - la grammaire et l'orthographe sont correctes,
  - la ponctuation est cohérente,
  - les textes sont organisés en paragraphes ;
- ◆ de dégager oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte (inconnu d'au moins 6 pages dactylographiées pouvant avoir trait au domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication) ainsi que leur articulation ;
- ◆ d'exprimer par écrit, dans une langue correcte, une opinion, une appréciation personnelle et argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte ;
- ◆ de répondre oralement et/ou par écrit à des questions de compréhension portant sur un message d'un niveau de langue courant pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de consulter des ouvrages de références familiers (dictionnaires, annuaires, tables de matières,...) ou spécifiques au domaine de l'informatique pour retrouver facilement une information.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu.**

**C.E.S.S.**

Annexe 3 :

**UF : Webmaster – Législation et cahier des charges.**

**3. Constitution des groupes ou regroupements :**

Pas de recommandation particulière.

**UF : Webmaster – Législation et cahier des charges.**

**4. Programme du(des) cours :**

**En élaboration du cahier des charges :**

- ♦ De cerner le sujet proposé et d'en adapter éventuellement le concept (objectifs, cohérence, faisabilité, ...)
  - identifier le public cible,
  - déterminer les objectifs,
  - définir le caractère évolutif,
  - déterminer les moyens techniques nécessaires,
  - identifier les services nécessaires,
  - déterminer les services proposés,
  - discerner les étapes dans le développement (conception, production, évaluation, évolutions, ...)
  - opérer les choix techniques nécessaires et tenir compte de leurs implications,
  - évaluer les coûts de production et de maintenance,
  - préciser le parc informatique cible,
  - caractériser l'impact du choix de l'hébergement ;
- ♦ D'élaborer le story-board (organisation du contenu et des, critères de convivialité et d'ergonomie, tendances esthétiques et techniques, ...)
- ♦ De planifier la réalisation du projet (gestion du temps en fonction des échéances, de l'avancement, des intervenants, des étapes de développement...)

**En législation :**

- ♦ d'exposer de manière pratique les aspects du droit d'auteur et des droits voisins liés à la création et à la reproduction online d'un produit multimédia ;
- ♦ de différencier les législations existantes au niveau international ;
- ♦ d'identifier les limites de la législation en matière de droit d'auteur pour la conception et la mise en ligne d'un site Web,
- ♦ de préciser les risques possibles sous l'angle du droit d'auteur et les moyens de les limiter,
- ♦ d'identifier et de rechercher les titulaires de droits,
- ♦ de décrire la législation en vigueur sur la protection de la vie privée,
- ♦ d'expliquer les règles à respecter en matière d'achat, dépôt, valorisation et protection de noms de domaines,
- ♦ d'identifier les organismes utiles pour faire valoir ou respecter des droits,
- ♦ de mettre en œuvre les méthodes de travail et les mesures raisonnables en vue de respecter la législation en cours dans le cadre de la réalisation d'un projet,
- ♦ de comprendre et expliquer les termes d'un contrat d'hébergement, d'un contrat de travail, ...
- ♦ d'identifier les responsabilités du Webmaster lors de la mise en ligne d'un site.

Annexe 5 :

**UF : Webmaster – Législation et cahier des charges.**

**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, l'étudiant sera capable :

- ♦ de réaliser le cahier des charges du projet,
- ♦ d'expliquer les obligations légales liées au projet.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la pertinence des choix opérés,
- ♦ la précision et la rigueur du vocabulaire et dans la citation des sources,
- ♦ le degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

Annexe 6 :

**UF : Webmaster – Législation et cahier des charges.**

**6. Chargé de cours :**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actualisée d'au moins 3 ans dans le domaine visé par l'unité de formation.

3296/7

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS

Date et signature 24/05/02

P.O. Duwez

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Martine DUWEZ  
Directrice

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .**

CODE (3) 753243032E2.	Code du domaine de formation	710
-----------------------	------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile.
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE (3) 753243032E2.	Code du domaine de formation 710
-----------------------	----------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Programmation de scripts côté client	CT	S	48
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
Total des périodes			60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant



A m ERWINHE .  
30/6/02.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : ..... 02 JUIL. 2002 .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

---

##### **1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de développer des scripts clients destinés à gérer localement les événements,
- d'insérer ces scripts dans des documents HTML auxquels ils ajouteront des possibilités d'interaction ou d'animation,
- de mettre en œuvre les notions de programmation orientée objet nécessaires à la programmation de scripts clients (objets prédéfinis, méthodes, ...).



## ANNEXE 2

### CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .

---

##### **2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

♦ **En programmation :**

*face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base et en utilisant un langage largement utilisé:*

- d'appliquer une démarche cohérente de résolution du problème posé;
- de concevoir et de représenter le (les) algorithme(s) correspondant(s);
- de traduire le (les) algorithme(s) en respectant les spécificités du langage utilisé.

♦ **En conception de sites :**

*sur base d'un cahier des charges technique imposé,*

- de présenter la réalisation d'un site reprenant des éléments donnés (entre autres tableau, frames, liens internes et externes, image et image réactive, barre de navigation, ...)
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur.

##### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE : INITIATION À LA PROGRAMMATION (750211U21E1)**

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE-CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET**

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .**

---

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des différents points du programme.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .**

---

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- d'identifier les différents langages utilisés dans les scripts côté client ;
- d'analyser la structure d'un script côté client qui lui est proposé;
- d'incorporer un script côté client dans une page HTML ;
- de modifier un script donné et de le réintégrer dans une page HTML ;
- d'exploiter le côté orienté objet du langage choisi (classes prédéfinies et leurs composants);
- d'utiliser, dans le langage choisi, les structures conditionnelles, les structures répétitives, les tableaux, l'affichage dans une page HTML, les redirections, ... ;
- de déterminer les événements auxquels les éléments doivent réagir;
- de mettre en œuvre des procédures de base, comme par exemple :
  - récupérer les données d'un formulaire,
  - valider un formulaire,
  - gérer les dates,
  - gérer les tableaux,
  - tester le navigateur du client,
  - créer un menu popup avec un script,
  - travailler avec les layers (gérer leurs propriétés),
  - ouvrir une fenêtre à partir d'un script et gérer ses propriétés,
  - ...
- de lier un script côté client à un fichier externe ;
- d'analyser les différentes propriétés de l'objet document ;

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation imposée,**

- de développer un script client
- et de l'insérer dans un document HTML.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- de la qualité de la programmation ,
- des techniques utilisées (frames, fenêtres de dialogue, comptes à rebours...),
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de ses projets.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS INTERNET/INTRANET .**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actualisée dans le domaine de la réalisation de sites Web interactifs et dans la conception et la programmation de scripts.



CODE (3) 757312 U31E2.	Domaine 710
------------------------	-------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

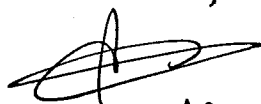
<b>1. Dénomination du cours</b>	<b>Classement du cours</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Traitement d'images	CT	S	50
Dessin vectoriel	CT	S	50
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	20
<b>Total des périodes</b>			120

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*meau*



*Am Envoihhe .  
20/6/02 .*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



02 JUL. 2002

Date : .....

Signature **A. COLLINET**  
**ADM. PEDAG.**

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE – CRÉATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES - PERFECTIONNEMENT.

---

##### **1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- de réaliser des illustrations fixes et animées destinées, notamment, à être intégrées dans un document Web,
- de tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information,
- de libérer sa créativité ou de l'intensifier,
- de développer un « souci qualité » dans la production.



## ANNEXE 2

### CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE – CRÉATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES - PERFECTIONNEMENT.

---

##### 2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

à partir d'un projet prédéfini et d'objectifs clairement exprimés dans un cahier des charges,

- d'acquérir ou de réaliser une image et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel de dessin, un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- d'acquérir une séquence et de la transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- d'acquérir un fichier son et de le transformer, en utilisant le format approprié pour un logiciel multimedia ou pour un document Web ;
- de justifier ses choix techniques et esthétiques.

##### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation

*« Informatique – initiation aux techniques multimedia »*

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – CRÉATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES - PERFECTIONNEMENT.**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel et les logiciels utilisés devront permettre de mettre en œuvre les différents aspects du programme.

## ANNEXE 4

### PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE – CRÉATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES - PERFECTIONNEMENT.

---

Face au matériel et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable :

##### En dessin vectoriel

- ♦ D'utiliser les outils de dessin : crayon, formes élémentaires et motifs, plume, tracés droits et courbes, courbe de Bézières et points d'ancrage, tracés à l'aide de lignes et points directeurs, ...
- ♦ d'intervenir sur les propriétés des objets dessinés (modification de la taille, de la forme, de la couleur, ...),
- ♦ de colorier les objets dessinés, y compris au moyen de couleurs ou de dégradés de couleurs personnalisés,
- ♦ d'incorporer du texte dans un document graphique, y compris le long d'un tracé,
- ♦ de choisir les attributs de caractère et de paragraphe, en tenant compte de critères typographiques, esthétiques et liés aux techniques de la communication,
- ♦ de définir et d'utiliser les styles,
- ♦ de grouper, de dissocier des objets dans des calques ou par sélection multiple,
- ♦ d'utiliser et de personnaliser les filtres et les effets,
- ♦ de composer des dessins vectoriels et des images pixellisées,
- ♦ d'optimiser les dessins en vue de leur publication sur le Web en fonction du cahier des charges (exporter des illustrations dans un autre format en fonction du résultat souhaité (compromis taille/qualité) et observer les modifications induites par cette exportation),
- ♦ d'utiliser, si elles existent, les fonctionnalités Web du logiciel utilisé,
- ♦ de recourir à l'aide en ligne et à la documentation disponible.

##### En traitement d'images

- ♦ d'utiliser les outils de sélection (les lasso, les rectangles, la baguette magique, le masque...) en définissant des seuils de tolérance ou de précision,
- ♦ de déplacer une sélection, d'enregistrer une sélection,
- ♦ de transformer le contenu d'une sélection,
- ♦ de créer et d'utiliser des calques et d'exploiter leurs propriétés,

- ♦ d'appliquer et de paramétrer des filtres,
- ♦ d'appliquer des effets spéciaux à une image (flou, relief, ...),
- ♦ d'ajouter du texte à une image,
- ♦ d'exploiter et de paramétrer les outils de dessin (plume, pinceau, formes personnalisées, ...),
- ♦ de créer des aplats et des dégradés de couleurs,
- ♦ de définir et d'utiliser les transparences,
- ♦ de retoucher une image :
  - utiliser les outils de retouche (éponges, tampons,...),
  - recadrer,
  - corriger des dominantes colorées (histogramme, ...),
  - adapter saturation et luminosité,
  - corriger des éléments indésirables dans l'image,
- ♦ d'automatiser les tâches (traitements par lots),
- ♦ de composer des images pixellisées et des dessins vectoriels (tracé de détournage),
- ♦ de contrôler le tramage,
- ♦ d'optimiser les images en vue de leur publication sur le web (choix du format et des paramètres qui y sont liés) et d'observer les modifications induites,
- ♦ d'exploiter, si elles existent, les fonctionnalités web du logiciel,
- ♦ de recourir à l'aide en ligne et à la documentation disponible.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – CRÉATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES - PERFECTIONNEMENT.**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite,**

à partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, nécessitant notamment des compositions d'image(s) et de dessin(s), l'incorporation de textes, le recours à des filtres ou à des effets, les contraintes étant clairement définies dans un cahier des charges,

l'étudiant sera capable :

- d'utiliser les outils des logiciels de dessin vectoriel et de traitement d'image pour produire un document graphique répondant au projet,
- d'optimiser le document obtenu en vue de sa publication sur le Web,
- de justifier ses choix techniques et esthétiques.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :**

- du niveau de créativité,
- de la qualité esthétique de la production,
- de la lisibilité du produit sur le support,
- de la pertinence des choix techniques et des méthodes de travail mises en oeuvre, eu égard à la législation en cours et aux objectifs visés,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la réalisation de son projet.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – CRÉATION ET TRANSFORMATION D'IMAGES - PERFECTIONNEMENT.**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra pouvoir justifier d'une expérience quotidienne et actualisée dans le domaine du traitement de l'image et du dessin vectoriel.

3296/9

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

J. STEENSELL

Date et signature 24/05/02

P.O. Duwez

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

Informatique : Conception et réalisation d'un site animé

CODE (3) 753433 U 3A E 1.	Domaine 710
---------------------------	-------------

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page
- 5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 75343303AE2.

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Création d'un site animé : laboratoire	CT	F	32
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	8
Total des périodes			40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meant



A M Erwinhe .

20/6/02.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

02 JUIL. 2002

Date : .....

  
A. COLLINET  
Signature ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)



Annexe 1 :

## **UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site animé.**

### **1. Finalités de l'unité de formation.**

#### **1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières :**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- de concevoir et de réaliser une application Web multimédia (image, son, animation),
- de concilier les dimensions humaines, techniques et esthétiques dans la conception de documents Web.

Annexe 2 :

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site animé.**

**2. Capacités préalables requises :**

**2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

- ♦ de réaliser une animation à partir d'un scénario imposé,
- ♦ d'utiliser les outils des logiciels de dessin vectoriel et de traitement d'image pour produire un document graphique (les contraintes étant clairement définies dans un cahier des charges),
- ♦ d'optimiser le document obtenu en vue de sa publication sur le Web.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu.**

Attestation de réussite de l'unité de formation

*« Informatique : introduction à la création d'animations »*

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

*« Informatique : création et transformation d'images - perfectionnement »*

Annexe 3:

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site animé.**

**3. Constitution des groupes ou regroupements**

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des différents points du programme.

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site animé.**

**4. Programme du(des) cours :**

L'étudiant sera capable, à partir de projet(s) proposé(s) par le chargé de cours, le(s) cahier(s) des charges étant fourni(s) ou élaboré(s) en commun :

- de planifier la structure du site (arborescence, navigation),
- d'identifier les avantages et les inconvénients d'outils de conception ,
- de réaliser une application interactive animée multimédia (images, sons, animations, ...) à l'aide d'un logiciel adéquat et des scripts associés, et de la publier,
- de gérer les objets sonores en fonction des événements,
- d'intégrer au site divers services selon le cahier des charges, éventuellement en utilisant et en modifiant des scripts existants,
- de procéder de manière logique aux vérifications de qualité et de compatibilité ainsi qu'à la détection des dysfonctionnements en local puis sur le serveur (problèmes de fluidité par exemple) et d'y apporter les corrections nécessaires,
- de prévoir l'actualisation de l'application par la mise à jour d'un fichier de données externes,
- de gérer les possibilités d'interactivité du site (bouton de réglage du volume, passer l'introduction, gérer le temps de chargement au moyen d'un préchargement, ...).

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site animé.**

**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'un projet imposé par le chargé de cours et dont le cahier des charges lui aura été fourni :

- ♦ de réaliser tout ou partie d'une application Web interactive animée qui comportera des éléments multimédia.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ♦ du degré d'autonomie dans son apprentissage,
- ♦ de la convivialité de l'interface,
- ♦ des qualités ergonomiques, techniques et esthétiques du produit.

Annexe 6 :

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site animé.**

**6. Chargé de cours :**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actualisée d'au moins 2 ans dans le domaine de la création de pages animées.



CODE (3) 754344032E2.	Code du domaine de formation	710
-----------------------	------------------------------	-----

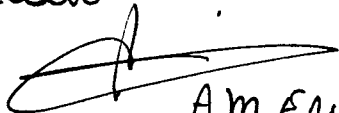
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. Dénomination du cours	Classement d* cours	Code U	Nombre de périodes
Programmation de scripts côté serveur	CT	S	64
2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

✓

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

meant  
  
 Am Erwinhe .  
 20/6/02.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
 A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

Date : ..... 02 JUIL 2002 .....

Signature :

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)



## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

---

##### **1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- d'écrire l'en-tête nécessaire pour assurer les transactions entre serveur et client d'une situation imposée
- de faire traiter l'information par le serveur, via un browser
- de connaître les types de documents et les types d'informations qui peuvent transiter entre le serveur et le client ainsi que leur codage
- de savoir informer le serveur d'une requête et d'organiser la réponse de ce serveur

## ANNEXE 2

### CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .

---

##### **2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

• **En programmation :**

*face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base et en utilisant un langage largement utilisé:*

- d'appliquer une démarche cohérente de résolution du problème posé;
- de concevoir et de représenter le (les) algorithme(s) correspondant(s);
- de traduire le (les) algorithme(s) en respectant les spécificités du langage utilisé.

• **En conception de sites :**

*sur base d'un cahier des charges technique imposé,*

- de présenter la réalisation d'un site reprenant des éléments donnés (entre autres tableau, frames, liens internes et externes, image et image réactive, barre de navigation, ...)
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur.

• **En gestion de bases de données :**

*face à un système informatique connu et sur lequel est installé le gestionnaire de bases de données qui a servi à l'apprentissage,*

*à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base d'un gestionnaire de base de données :*

- de schématiser une base de données ;
- de l'implémenter ;
- de créer des présentations d'écran (formulaires) et des états de sortie ;
- d'effectuer une requête portant sur les enregistrements de la base de données ;
- de mettre à jour les enregistrements.

##### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE : INITIATION À LA PROGRAMMATION (750211U21E1)**

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE-CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET**

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE- GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES - NIVEAU ELEMENTAIRE**

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .**

---

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des différents points du programme.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .**

---

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- d'identifier et de comparer les différents langages et techniques utilisés dans les scripts côté serveur ;
- d'installer le serveur nécessaire pour lire les scripts ;
- d'analyser la structure d'un script côté serveur qui lui est proposé;
- d'incorporer un script côté serveur dans une page HTML ;
- de modifier un script donné et de le réintégrer dans une page HTML ;
- d'exploiter le côté orienté objet du langage choisi (objets, méthodes, propriétés, ...);
- d'utiliser, dans le langage choisi, les différents types de variables, les structures conditionnelles, les structures répétitives, l'affichage dans une page HTML, les redirections, ... ;
- de mettre en œuvre des procédures de base, comme par exemple :
  - récupérer les données d'un formulaire dans un script,
  - valider un formulaire côté serveur,
  - tester le navigateur du client,
  - envoyer un courriel à parti d'un script côté serveur,
  - inclure dans les scripts des transferts d'informations persistantes (*cookies*)
  - ...
- de générer des connexions à des bases de données de façon à en afficher, mettre à jour, supprimer, ajouter des enregistrements ;
- de gérer l'arborescence d'un site à partir d'un script ;
- de créer un fichier texte, d'écrire dans un fichier texte, et de le lire dans un script ;
- de récupérer un document du client sur le serveur ;
- de récupérer et de gérer des variables d'environnement, variables d'application et variables de session.

*Note méthodologique : quel que soit le langage choisi, il est conseillé d'illustrer au moyen d'exemple(s) d'autres langages ou techniques que celui retenu.*

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite,**

l'étudiant sera capable de créer, à partir d'une situation imposée, un programme permettant

- d'envoyer une requête d'un client à un serveur;
- de recevoir en retour un document dynamique généré par ce serveur.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte**

- de la présentation,
- de la qualité du retour de l'information,
- de l'opportunité de la réponse par rapport à la requête,
- du degré d'autonomie atteint par l'étudiant dans la conception de son projet.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR INTERNET/INTRANET .**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actuelle dans le domaine du développement de scripts pour serveurs Internet/Intranet.

3296/11

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

J. STEENSELS

Date et signature 24/05/02

P.O. Duwez

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**Informatique : Introduction à XML**

CODE (3)	953450031E2.	Domaine	710
----------	--------------	---------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

12.06.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration


Code de l'unité de formation : (3) 753450U31E4.

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
XML : laboratoire	CT	F	32
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

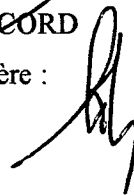
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neque.  
  
A. Collinet.  
20/06/02

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : ..... 02 JUIL. 2002 .....

Signature : A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)



## **UF : Informatique : Introduction à XML.**

### **1. Finalités de l'unité de formation.**

#### **1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières :**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- De décrire les fonctionnalités de XML (eXtensible Markup Language)
- De produire, de valider et de manipuler l'information en XML

Annexe 2 :

## **UF : Informatique : Introduction à XML.**

### **2. Capacités préalables requises :**

#### **2.1. Capacités.**

sur base d'un cahier des charges technique imposé, l'étudiant sera capable

- de réaliser un site reprenant des éléments donnés (entre autres CSS, tableau, frames, liens internes et externes, image et image réactive, barre de navigation, ...)
- de justifier ses choix techniques et/ou esthétiques
- de transférer avec succès, ce site sur un serveur.

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu.**

Attestation de réussite de l'unité de formation :

**« Informatique : Conception et réalisation d'un site Internet »**

Annexe 4 :

## **UF : Informatique : Introduction à XML.**

### **3. Constitution des groupes ou regroupements :**

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

**UF : Informatique : Introduction à XML.**

**4. Programme du cours :**

L'étudiant sera capable

- ♦ d'identifier et d'expliciter les avantages et les inconvénients d'un métalangage dans le cadre des applications Web et des échanges de données,
- ♦ d'expliquer les inconvénients du mélange des données et de la présentation (comme dans HTML, p. ex.),
- ♦ d'identifier et de décrire les composantes d'un document XML (balises, données textuelles, prologue, instructions de traitement, espaces de noms, ...),
- ♦ de concevoir un document bien formé correspondant au modèle de l'information,
- ♦ de décrire la structure des données à échanger au moyen d'un langage de description de données (DTD),
- ♦ de concevoir un document valide en respectant la structure imposée par le DTD,
- ♦ d'identifier et décrire les composantes d'un document XSL et les fonctionnalités offertes par le langage XSL (eXtensive Stylesheet Language),
- ♦ d'élaborer un document de présentation en fonction du format de sortie souhaité (P. ex. WML, HTML, PDF, ...) en transformant un document XML à l'aide de différents documents XSL,
- ♦ d'identifier différents langages basés sur XML et leur contexte d'utilisation,
- ♦ de trouver l'information sur l'évolution des normes XML.

Annexe 5 :

## **5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ♦ de créer un document XML bien formé et valide en fonction d'un DTD simple qui lui aura été fourni,
- ♦ de transformer un document XML en un document HTML grâce à un document XSL associé qu'il aura créé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ♦ du degré d'autonomie dans son apprentissage,
- ♦ du temps nécessaire.

Annexe 6 :

**UF : Informatique : Introduction à XML.**

**6. Chargé de cours :**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actualisée dans le domaine de la pratique du XML dans le cadre de la réalisation de sites Internet.

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> (1) Communauté française | <input type="checkbox"/> (1) Libre confessionnel     |
| <input type="checkbox"/> (1) Provincial et communal          | <input type="checkbox"/> (1) Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature 24/5/02

J. STEENJELS

P. O. Duwez

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique**

CODE (3) 753434 U 31 E 1.	Domaine 710
---------------------------	-------------

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

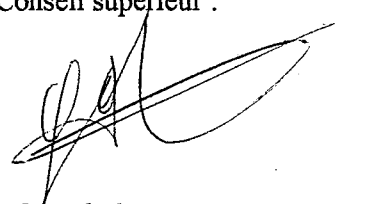
- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> (1) Enseignement secondaire de : | <input type="checkbox"/> (1) transition | <input type="checkbox"/> (1) qualification |
| du degré :  | <input type="checkbox"/> (1) inférieur  | <input type="checkbox"/> (1) supérieur     |

- (1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

12.06.2002  


**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui       (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :**

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales :**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réservé à l'Administration



Code de l'unité de formation : (3) 753434031E1.

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :


<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Création d'un site dynamique :laboratoire	CT	F	32
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	8
<b>Total des périodes</b>			40

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

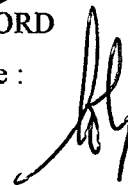
meant

  
A. M. Erudinhe  
20/6/02.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : ..... 02 JUIL 2002

Signature: A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1 :

## **UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique.**

### **1. Finalités de l'unité de formation.**

#### **1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières :**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- ◆ de concevoir et de maintenir une application Web dynamique.

Annexe 2 :

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique.**

**2. Capacités préalables requises :**

**2.1. Capacités.**

L'étudiant sera capable, à partir d'une situation imposée,

- ♦ de développer un script client
- ♦ de l'insérer dans un document HTML,
- ♦ de créer un programme permettant :
  - ♦ d'envoyer une requête d'un client à un serveur,
  - ♦ de recevoir en retour un document dynamique généré par ce serveur

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu.**

Attestation de réussite de l'unité de formation

« INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR SERVEUR  
INTERNET/INTRANET »

**et**

Attestation de réussite de l'unité de formation

« INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS POUR CLIENTS  
INTERNET/INTRANET »

Annexe 3:

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique.**

**3. Constitution des groupes ou regroupements :**

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés et permettre la mise en œuvre des différents points du programme.

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique.**

**4. Programme du cours :**

L'étudiant sera capable, à partir de projet(s) proposé(s) par le chargé de cours, le(s) cahier(s) des charges étant fourni(s) ou élaboré(s) en commun :

- de planifier la structure du site (arborescence, navigation),
- d'identifier les avantages et les inconvénients d'un outil visuel de conception (augmentation de la productivité, assistance, manque d'optimisation du code, ...),
- d'interagir avec une base de données,
- de créer des pages pour afficher, insérer et mettre à jour des données dynamiquement,
- de créer des formulaires et de valider leur contenu (côté client et/ou côté serveur : avantages et inconvénients),
- de sécuriser l'accès à des pages (restrictions d'accès, ...),
- de personnaliser des pages en fonction des navigateurs,
- d'adapter les réponses du serveur aux préférences du visiteur,
- d'intégrer au site divers services (chat, forum, moteur de recherche, ... selon le cahier des charges), en adaptant le script si nécessaire.

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique.**

**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'un projet imposé par le chargé de cours et dont le cahier des charges lui aura été fourni :

- ♦ de concevoir et de réaliser un site qui comportera au minimum 5 pages, qui interagira avec une base de données et comprendra des pages dynamiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ♦ du degré d'autonomie dans son apprentissage,
- ♦ des qualités techniques et esthétiques du produit.

Annexe 6 :

**UF : Informatique : Conception et réalisation d'un site dynamique.**

**6. Chargé de cours :**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle et actualisée d'au moins 2 ans dans le domaine de la création de pages dynamiques.





Code de l'unité de formation : (3)	753400 U31 E2.	Code du domaine de formation : (4)	710
------------------------------------	----------------	------------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Code U

11.1. Etudiant : (2) .....50 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.


11.2. Encadrement :

<u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
Préparation collective de l'épreuve intégrée	CT	I	12	
Suivi individualisé du travail de fin d'études	CT	I	12	
Epreuve intégrée de la section	CT	I	6	
Total des périodes			30	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*meurt*  
  
 30/6/02  
 A M ERVOINE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

02 JUL. 2002

  
 A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

Date : .....

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant d'intégrer les différentes compétences liées au seuil d'employabilité d'un webmaster à travers l'élaboration et la défense orale d'un projet de fin d'études, dans le respect des consignes reprises dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement organisateur de l'unité de formation.

La guidance collective et la guidance individualisée ont comme objectif de mettre l'étudiant dans les conditions optimales de transparence et, par là, de réussite.

**ANNEXE 2**

**CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"**

---

Sans objet.

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"**

---

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"**

---

**Pour les étudiants**

L'étudiant sera capable, à partir d'un sujet préalablement choisi, validé par le chargé de cours :

- ♦ de mettre en œuvre une recherche personnelle et une démarche créative en vue de concevoir et réaliser un site Internet / Intranet,
- ♦ de concevoir, de réaliser et de publier une application Web mettant en valeur les compétences acquises tant sur le plan de la communication que sur le plan technique :
  - ♦ pour l'option « web-designer » :  
concevoir et réaliser concrètement une application Web multimédia, reprenant des éléments interactifs,
  - ♦ pour l'option « web-developper » :  
concevoir et réaliser concrètement une application Web dynamique, permettant, entre autres, l'interaction avec une base de données et éventuellement d'autres fichiers externes,
- ♦ de rédiger un document écrit présentant notamment le projet, son cahier des charges, les choix techniques opérés et leur justification.

**Pour le personnel chargé de l'encadrement.**

L'élaboration du projet se fera sous la conduite d'un ou plusieurs chargés de cours.

**Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée, celui-ci (ceux-ci) devra (devront) :**

- ♦ communiquer, d'une manière explicite, aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation de l'épreuve, notamment sur le plan de la structure du document écrit et au niveau de la présentation orale,
- ♦ organiser des séances collectives de travail et d'échanges entre les étudiants pour permettre à chacun de confronter sa démarche, ses méthodes de travail, ses conclusions,... à celles des autres,
- ♦ vérifier régulièrement le bon déroulement du travail.

**Pour le suivi individualisé du travail de fin d'études, le(s) chargé(s) de cours veillera (veilleront) à**

- ♦ assurer le suivi de l'étudiant et à favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation et d'autoformation,
- ♦ conseiller l'étudiant dans la présentation orale du projet de fin d'études.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable**

- ♦ de rédiger un rapport circonstancié et critique:
  - présentant son analyse du sujet, les démarches de conception et de réalisation mises en œuvre, les solutions envisagées et les choix effectués,
  - et mettant en évidence sa maîtrise des techniques et son aptitude à suivre une méthode de travail cohérente et efficace,
- ♦ de présenter une démonstration de l'application réalisée,
- ♦ de défendre ses choix conceptuels et pratiques.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :**

- ♦ de la pertinence des techniques développées,
- ♦ du degré d'adéquation entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus,
- ♦ du respect des règles de déontologie et des impératifs législatifs et éthiques,
- ♦ de l'apport créatif,
- ♦ du degré d'autonomie,
- ♦ de la précision et de la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ♦ du respect des consignes données tant dans la préparation collective que dans l'individualisée.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "WEBMASTER"**

---

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle et actuelle dans le domaine de la publication et de la présentation sur Internet.

Refu le 7/06/02.

Groupe de travail « Webmaster »

Enseignement de Promotion sociale  
organisé par la Communauté française

### **Révision du dossier pédagogique de la section « Webmaster »**

L'évolution du monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication a été particulièrement rapide ces dernières années. Le monde de l'Internet et de la communication par ce media s'est ainsi transformé aussi bien du point de vue des logiciels utilisés, des sites produits, des standards reconnus et des performances attendues.

Le dossier pédagogique de la formation « Webmaster » de l'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Communauté française avait été conçu en 1998 et est maintenant obsolète au vu de l'évolution du domaine.

Nous avons donc revu le contenu de la section à la lumière des évolutions actuelles et prévues et en tenant compte de la transformation des tâches dévolues à un Webmaster.

Ce dossier pédagogique de 600 périodes est le fruit de nos travaux et a la prétention de ne pas devoir être remis en cause dans les mois qui viennent.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- ♦ Augmentation du nombre de périodes : expliqué par l'évolution des logiciels, des matériels, de notions primordiales comme la sécurité ou la protection de la vie privée, ...
- ♦ Rééquilibrage des unités de formation et révision des capacités préalables requises
- ♦ Introduction de 2 orientations possibles : Web-designer et Web-developper, pour tenir compte de l'évolution du rôle du Webmaster et des demandes du monde professionnel selon le type de site à réaliser.